|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de cas test** | **Gérer la mutation d'un salarié vers un établissement en France** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| Explication | Il est important de déclarer correctement les mutations des salariés afin de permettre la reconstitution des contrats de travail par les organismes exploitant ces données |
| Cas de test | Cas de figure  La mutation est réalisée en cours de mois. L’établissement d’origine du salarié est situé à Paris (A), le salarié étant muté sur l’établissement situé à Toulouse(B). Lors de la génération de la paye pour le mois en cours :  - le salarié est présent dans deux établissements (A et B), et les DSN mensuelles sont transmises par ces deux établissements de façon séparée  - la date de début de contrat est identique dans les déclarations de l'établissement A et B  - chaque établissement transmet les périodes de paie pour le salarié : début du mois pour l'établissement A, fin de mois pour l'établissement B  Attendu en sortie du logiciel :  - pas de fin de contrat (S21.G00.62) à déclarer  - dans la déclaration de l'établissement B le sous-groupe changement doit être présent avec la rubrique S21.G00.41.012 - Ancien SIRET de l'établissement d'affectation (SIRET de l'établissement d'origine du salarié ) et La rubrique S21.G00.41.001 - Date d'effet de la mutation.  - périodes de rémunérations présentes et différentes pour chaque établissement (consécutives sans chevauchement)  - présence de primes versées par le premier établissement (avec périodes de rattachement relatives à la présence du salarié dans cet établissement) |
| Exemple | Un salarié qui est en CDI basé à Paris, depuis le 1/1/2012 et muté à Toulouse le 15/05. Le versement du salaire se fait à la fin de chaque mois.  *AU MOIS DE MAI*  DSN mensuelle de l'établissement de Paris  - 1 bloc S21.G00.11 « Etablissement d'affectation » avec :  o NIC = 0001  o …  o Localité = Paris  - 1 bloc S21.G00.30 « Salarié »  - 1 bloc S21.G00.40 « Contrat de travail » avec :  o Date de début contrat = 01/01/AAAA  o Nature du contrat = CDI  o Intitulé du contrat = Autres  - 1 bloc S21.G00.50 « Paie » avec Date de versement = 31/05/AAAA  - 1 bloc S21.G00.51 « Rémunération » du 1/05 au 14/05  - 1 bloc S21.G00.52 "prime" 027 prime liée à l'activité avec période de rattachement  DSN mensuelle de l'établissement de Toulouse  - 1 bloc S21.G00.11 « Etablissement d'affectation » avec :  o NIC = 0002  o …  o Localité = Toulouse  - 1 bloc S21.G00.30 « Salarié »  - 1 bloc S21.G00.40 « Contrat de travail » avec :  o Date de début contrat = 1/1/AAAA  o Nature du contrat = CDI  o Intitulé du contrat = Autres  - 1 bloc S21.G00.41 « Changement du contrat »  o Date de modification : 15/05/AAAA  o SIRET de l'ancien établissement : SIRET de l'établissement de Paris  o (dans le cas où le n° de contrat change) : Ancien Numéro du contrat de travail  - 1 bloc S21.G00.50 « Paie » avec Date de versement = 31/5/AAAA  - 1 bloc S21.G00.51 « Rémunération » du 15/5/2015 au 31/5/AAAA  La profondeur de recalcul de la paie n’est pas à valoriser en cas de changement d’une donnée identifiante du contrat. |
|  |  |